

Services Techniques
services.techniques@gond-pontouvre.fr
Tél : 05.45.68.87.67

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE

Permission de voirie - Arrêté de Circulation

Fermeture à toute utilisation pour cause de travaux d'entretien

Le Stade B du Treuil

Le Maire de la Commune de GOND-PONTOUVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L2214-4,

Vu la demande du 22 septembre 2026, de Hôtel de Ville GOND PONTOUVRE - Avenue du Général de Gaulle
16160 GOND PONTOUVRE,

Considérant que la commune est propriétaire du terrain de football,

Considérant le besoin d'entretien annuel de la surface de jeu,

ARRETE

Article 1 - Pendant la durée de fermeture : **A partir du 25 septembre 2026 à 8h00. Réouverture prévisionnelle le 30 octobre 2026 à 8h00 (selon les conditions météorologiques et le constat des services techniques municipaux).**

- Obligation d'afficher le présent arrêté et pendant toute sa durée.
- Stade fermé à toute utilisation sauf au personnel municipal habilité.

Article 2 - Les organisateurs sont prévenus de cette interdiction.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 POITIERS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 - Le Maire de Gond-Pontouvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Gond-Pontouvre, le 21 octobre 2026

L'Adjoint au Maire délégué

Olivier BLANCHARDIE

